

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.**

## PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté Municipal relatif à l'hygiène des habitations.

## ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉ MUNICIPAL**

COMMISSION INTERCOMMUNALE

**ARRÊTÉ**

Nous, Président de la Commission Intercommunale ;

Vu les prescriptions de l'Ordonnance Souveraine du 8 juillet 1916, concernant l'hygiène des habitations ;

Vu le rapport du Directeur du Service d'Hygiène ;  
Vu la délibération de la Commission Intercommunale en date du 23 septembre 1916 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER. — L'emploi des cabinets dans lesquels les matières usées sont recueillies dans des jarres ou autres récipients non hermétiquement clos est rigoureusement interdit dans les maisons et leurs dépendances, ainsi que dans les jardins à proximité des habitations.

ART. 2. — Il est défendu d'employer les matières de vidange comme engrais pour les plantes et les légumes et de jeter les matières usées dans les ruisseaux, caniveaux et bouches d'égout.

ART. 3. — Les vidanges des fosses ne doivent se faire qu'au moyen des appareils pneumatiques autorisés et aux heures indiquées par le règlement.

ART. 4. — En cas d'impossibilité d'utiliser les appareils pneumatiques réglementaires, la vidange ne pourra se faire que par autorisation spéciale.

Dans ce cas, les matières de vidange préalablement désinfectées ne pourront être transportées que dans des récipients étanches et enfouies aux endroits indiqués par les agents du Service de l'Assainissement.

ART. 5. — En général, les fosses d'aisance devront être nettoyées et désinfectées après chaque vidange.

ART. 6. — Il est interdit d'élever des lapins, pigeons, poules et autres animaux dans les appartements, sur les balcons et les terrasses, dans les cours et les espaces libres réglementaires situés autour des maisons.

ART. 7. — Les chiens, chats, oiseaux et autres animaux seront tenus, dans les appartements, les cours et les jardins, dans des conditions telles qu'ils ne puissent incommoder les voisins. En cas de plainte, une enquête sera faite et les mesures reconnues nécessaires devront être exécutées par les propriétaires des animaux.

ART. 8. — Les logements, les escaliers, corridors, cours et toutes les dépendances des habitations

devront être tenus en état constant de bon entretien et de propreté.

ART. 9. — Il est interdit de cracher sur le sol dans les parties des maisons à usage commun et dans les établissements publics.

ART. 10. — Les infractions au présent Arrêté seront punies conformément à la loi.

Monaco, le 30 septembre 1916.

VU et APPROUVÉ :  
Le Ministre d'État,  
(Signé : ) E. FLACH.

Le Président  
de la Commission Intercommunale,  
(Signé : ) A. NOGHES.

**ÉTUDES HISTORIQUES****LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**  
depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

(Suite (1))

De cette œuvre, il restait à Monaco, à la mort du Prince, deux partitions d'orchestre, une de 1723 et une de 1725, et onze parties séparées. L'inventaire note que ce ballet avait été dansé par le Roi.

Nous devons encore mentionner une autre œuvre de Destouches représentée au Palais : *Les Stratagèmes de l'Amour*, opéra-ballet en 3 actes et un prologue, qui avait d'abord été intitulé : *Les Désordres de l'Amour*.

Dans une lettre du 12 janvier 1726, Destouches disait au prince Antoine : « ... J'ai fait, depuis, un ouvrage, le ballet des *Stratagèmes de l'Amour*. Il m'avait été ordonné pour le mariage du Roy, mais on a eu peur de la dépense, et par cet esprit d'économie j'ai été privé du seul fruit, si j'ose dire, digne de mon zèle : c'était l'honneur de contribuer en quelque chose à cette grande fête. La Reine en entendit le prologue à Fontainebleau et l'applaudit beaucoup. Nous jouerons ce ballet sur le théâtre de l'Opéra le premier jeudi de Carême. »

L'œuvre fut, en effet, représentée le 28 mars de cette année. Elle n'eut qu'un succès d'estime.

Le Prince Antoine ne répondit que deux ans après à la lettre de Destouches. Un grand malheur l'avait frappé. Il avait perdu sa fille cadette qu'il aimait tant, Mademoiselle de Chabeuil. Il écrit à Destouches le 23 mars 1728 : « Qu'avez-vous pensé que je n'aie pas répondu à votre lettre accompagnant l'envoi du ballet des *Stratagèmes de l'Amour* ? J'étais alors dans l'horreur de la perte que je venais de faire d'une fille que j'aimais tendrement, toute aimable et pleine d'esprit. D'ailleurs, très docte en musique, malgré sa jeunesse. De telle sorte même que les accompa-

gnements les plus difficiles, et toutes les plus belles pièces de clavecin, brillaient infiniment sous ses jeunes doigts. Elle joignait à cela un goût exquis et dont on jugeait aisément par celui qu'elle avait pour vos ouvrages. »

Dans la suite de la lettre, le Prince indique pour quelles raisons ce ballet ne lui plaisait guère et il conseille à Destouches de choisir d'autres sujets.

Cependant, il l'avait fait représenter. Le matériel d'exécution porté à l'inventaire est assez important ; il comprenait encore une partition d'orchestre imprimée en 1726 et vingt-deux parties, car nous y voyons noté onze parties pour les *Stratagèmes de l'Amour*, et onze autres parties pour la *Feste de Philotis*, qui est le titre de la troisième entrée de cette œuvre.

A l'Opéra de Paris il ne reste plus de partition complète, mais on a conservé vingt-neuf rôles et dix-neuf parties d'orchestre.

La Bibliothèque Musicale du prince Antoine comprenait d'autres œuvres de Destouches. Nous mentionnerons encore :

Dix parties séparées de *Marthésie, reine des Amazones*, un opéra qui fut représenté à l'origine, en 1699, à Fontainebleau, devant le Roi.

*OEnone*, cantate à une voix, composée en 1716.

La partition d'orchestre de *Sémiramis*, tragédie lyrique qui est de 1718.

La partition d'orchestre d'*Amadis de Grèce*, tragédie lyrique que Destouches fit représenter à l'Opéra en 1699 — et sur le sort de laquelle il ne paraissait pas tranquille, ainsi qu'il ressort de sa correspondance, probablement par crainte de comparaisons avec l'*Amadis de Gaule*, que Lulli et Quinault avaient donné en 1685. Cependant, cette œuvre réussit fort bien à l'Opéra ; elle eut l'honneur d'être exécutée quelques mois après par la musique du Roi à Fontainebleau, devant le Dauphin et toute la cour.

La partition de cet opéra inventoriée à Monaco portait l'inscription : *Pour Madame la Princesse de Carladex*.

De tous les documents que nous avons utilisés ne ressort-il point que nous pouvons taxer d'injuste l'oubli dans lequel est tombée la mémoire du compositeur Destouches ? Le prince Antoine, juge particulièrement autorisé en ces matières, avait eu ses raisons pour l'élever dans son amitié à la place la plus éminente après celle qu'il maintint toujours à Lulli. Destouches a certainement exercé une influence sur les développements de la première période d'existence de l'Opéra français. On peut dire qu'il continua l'œuvre de son fondateur, puisqu'il prit la direction de l'Académie Royale de Musique après Francine, gendre

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

de Lulli et son successeur immédiat. Sa direction ne fut pas stérile ; durant la période où il l'exerça des progrès notables y furent réalisés.

Que si nous considérons son œuvre de compositeur, on doit reconnaître qu'elle n'est pas sans mérite. Il a donné quelques-unes des meilleures partitions de son époque. Le prince de Monaco n'était pas le seul à se proclamer partisan de sa musique. Le sentiment d'Antoine I<sup>er</sup> était partagé par de nombreux connaisseurs et, en premier lieu, par Louis XIV, ainsi que l'indique le propos de ce souverain que nous avons rapporté.

En publiant ces notes puisées en majeure partie dans les manuscrits des Archives de Monaco, nous souhaitons de préparer un acte de réparation et de contribuer à dissiper l'oubli qu'on a eu tort de laisser tendre sur la mémoire d'André-Cardinal Destouches. Sa personnalité mérite d'être dégagée pleinement, de manière à éviter désormais toute confusion, à côté de celle de son homonyme et contemporain Philippe-Néricault Destouches, le poète dramatique auteur de comédies dont le *Glorieux* est la plus connue.

#### CHAPITRE XVII.

Les Artistes du Palais sous Antoine I<sup>er</sup>.

§ 1<sup>er</sup>. — *Les renseignements qui nous restent à leur sujet.*

Pour représenter les œuvres lyriques que nous avons mentionnées, comment le Prince Antoine recrutait-il ses troupes de chanteurs et ses orchestres d'exécutants ?

Pour répondre à cette question, nous ne pouvons nous appuyer que sur quelques indications disséminées dans les documents de l'époque qui sont parvenus jusqu'à nous, et particulièrement dans les lettres d'Antoine I<sup>er</sup> et dans celles de quelques-uns de ses correspondants, restées, les unes et les autres, encore en manuscrit.

Il faut considérer que ces représentations du Palais constituaient une entreprise privée ; elles étaient payées par le Prince sur sa cassette particulière ; par conséquent il n'avait pas été nécessaire de les placer sous le contrôle d'une administration chargée d'en tenir les comptes, comme on avait dû le faire dès l'origine pour l'Opéra de Paris et pour tout autre théâtre public.

Nul journal, nul *Mercur* n'existait alors dans la Principauté pour tenir annale des spectacles ; nul journaliste n'était là pour patronner, pour soigner les réputations d'acteurs et particulièrement d'actrices.

En outre, il est à remarquer que le Prince, dans ses lettres, désignait rarement par leur nom les artistes qu'il employait.

C'est ainsi que le 19 janvier 1712, il écrivait à M. de Remenonville pour lui faire part des succès d'un artiste connu de son correspondant, apte à interpréter l'opéra et la comédie :

« Nous nous sommes ici jetés dans les spectacles... soit dans les *Festes Venitiennes* (1), soit dans les représentations du *Misanthrope*, du *Tartufe*, du *Joueur* et du *Grondeur* (2). Notre homme y brille fort. Je ne sçay par quel miracle nous sommes parvenus à le disputer aux opéras de province et aux troupes comiques de campagne. »

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

(1) Opéra-ballet de Campra, que nous avons compris dans la série des œuvres de ce maître représentées à Monaco.

(2) Est-il besoin de dire que les deux premières comédies indiquées ici sont de Molière et la troisième de Regnard ? Nous ouvrons cette note pour le *Grondeur*, comédie moins connue, qui est le chef-d'œuvre de Brueys et Palaprat.

#### CHEMINS DE FER P.-L.-M.

#### Fête de la Toussaint.

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les coupons des billets d'aller et retour délivrés à partir du 26 octobre 1916 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 novembre, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Etude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON, huissier à Monaco,  
7, place d'Armes

#### VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 3 novembre 1916, à deux heures du soir et jours suivants, dans un magasin sis à La Condamine (Principauté de Monaco), angle rues Caroline et Florestine, il sera procédé par le ministère de l'huissier sousigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et marchandises, consistant en : comptoir, dessus marbre ; tables en fer, dessus marbre ; tables en bois, chaises, sept bouteilles et quatorze demi-bouteilles chartreuse, vins de Bordeaux et Bourgogne, champagne diverses marques, vin blanc et rouge et ordinaire ; quinquas, articles de pêche, coffre-fort marque L'Hermitte, suspension et lustre à gaz, salamandre à gaz en cuivre, divers fûts et bonbonnes, casiers à bouteilles, chantiers, bonchons, bouteilles vides, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, M<sup>e</sup> VIALON,  
E. MIGLIORETTI.

#### Tirage des Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, le 25 octobre 1916 :

1401 à 1500	74801 à 74900	97701 à 97800
6101 à 6200	76101 à 76200	109001 à 109100
9801 à 9900	76401 à 76500	114801 à 114900
26001 à 26100	80501 à 80600	137601 à 137700
38701 à 38800	85001 à 85100	141301 à 141400
43101 à 43200	86001 à 86100	143601 à 143700
45601 à 45700	89301 à 89400	144301 à 144400
56901 à 57000	90201 à 90300	158101 à 158200
71301 à 71400	91101 à 91200	

Remboursables à 300 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917.

#### SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000 000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
Rue Grimaldi, 43 (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinqüièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 41.259 et 41.260.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 44.620 et 53.447.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinqüièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 26.387 et 26.388.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinqüièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinqüièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 43.178.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 19.985.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 11.287 et 17.628.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 53.397.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 1<sup>er</sup> juillet 1916. Cinq Cinqüièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinqüièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 31.879 et 84.716.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinqüièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 102.698 à 102.705.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinqüièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 5.326, 6.202, 49.137 et 38.858.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinqüièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.